

LES POSTES

LE BOYCOTTAGE DU CODE POSTAL PAR LES EMPLOYÉS—LES MESURES ENVISAGÉES POUR LE RÉGLEMENT DES GRIEFS

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Pour montrer que je comprends les problèmes des employés de postes, je porte leur macaron de boycottage dont j'ai déjà parlé à la Chambre cette semaine. Je tiens à assurer au ministre que les employés sont bel et bien en train de boycotter le code postal. Voici ma question: le ministre est-il maintenant disposé à prendre des mesures pour régler les griefs des postiers à cet égard, en proposant peut-être certaines modifications du code, ou faut-il conclure que le ministre est satisfait de l'ensemble du service postal canadien?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, s'il y a un boycottage du code postal à Toronto, les statistiques du rendement dans cette zone ne le reflètent pas. Deuxièmement, il est difficile de régler les problèmes tant qu'il n'y a pas de syndicat avec lequel je puisse négocier. Enfin, je suis content que le député ait expliqué son macaron, car j'ai pensé tout d'abord qu'il s'agissait de publicité pour une nouvelle campagne d'athlétisme.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE DE DÉPÔT DU PLAN D'ACTION EN CAS DE FUITES DE PÉTROLE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il y a quelque temps, j'ai demandé au ministre de déposer à la Chambre un exemplaire des plans d'action en cas de fuites de pétrole sur la côte ouest. J'ai en main un document intitulé «Plan d'action commun Canada-États-Unis contre la pollution maritime en cas de fuites de pétrole et d'autres substances dangereuses». S'agit-il du document qui, d'après le ministre, pouvait difficilement être déposé à ce moment-là?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, il est en effet difficile de déposer un plan d'action car il n'est pas facile de savoir quels plans appliquer avant de connaître la nature de l'accident.

Des voix: Oh, oh!

Mme Sauvé: Ces plans figurent dans notre système d'extraction des données. Si cela intéresse le député, je peux obtenir les renseignements qu'il demande auprès de notre service d'extraction

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Jelinek: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je voudrais revenir sur la réponse du ministre des Postes.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre. Passons à l'ordre du jour.

Double prix du blé—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE DOUBLE PRIX DU BLÉ

MESURE PRÉVOYANT DES PAIEMENTS POUR LE BLÉ PRODUIT ET VENDU AU CANADA POUR LA CONSOMMATION HUMAINE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 29 octobre, de la motion de M. Lang: Que le bill C-19, tendant à prévoir des versements au titre du blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je n'ai pu terminer mes commentaires sur le bill hier soir et je suis heureux de pouvoir parler encore aujourd'hui. Je me demande quel serait le jugement des tribunaux sur le bill, s'il est adopté et que le bill sur la concurrence du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) devienne loi. On a mal présenté les choses à propos de ce bill, et dans les instants qui suivront, je me propose de divulguer des faits et des chiffres à l'intention des producteurs et des consommateurs qui montreront exactement ce qu'il en est.

Le ministre a donné à entendre clairement que ce bill, une fois adopté, maintiendra le prix à 5c. de moins le pain. Le consommateur selon lui en sera le bénéficiaire. Il n'a pas dit que le producteur canadien de blé rouge du printemps, soit le producteur de l'ouest du Canada et dans une certaine mesure celui de l'Ontario, devra subventionner le prix du pain à raison de 3c. le pain. Le bill ne fait pas mention de cela. Et pourtant, nous devons reconnaître cette réalité, au moment où le céréaliculteur de l'Ouest sort à peine d'une des périodes les plus difficiles de son histoire en raison de la baisse du prix du blé.

Si la récente grève des manutentionnaires de céréales sur la côte du Pacifique n'a pas eu trop de répercussions sur la quantité de blé employée dans les foyers canadiens, elle a cependant nui au bien-être économique du céréaliculteur. Au cours de cette grève, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, qui est censé protéger les intérêts des producteurs, a ordonné aux organismes agricoles de l'Ouest canadien de régler la grève avec le syndicat des manutentionnaires de céréales en fonction des principes du rapport Perry. Le ministre du Travail (M. Munro) et le premier ministre (M. Trudeau) ont aussi préconisé une solution basée sur ce rapport. Il est clair que le ministre cherchait à tirer ses collègues de l'embarras. C'est tout à l'avantage des producteurs des Prairies que de ne pas avoir mordu à l'appât tendu par le ministre.

● (1510)

Maintenant, c'est le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) qui est dans l'embarras parce que le gouvernement a forcé les producteurs à accepter une augmentation de 61 p. 100 en faveur des manutentionnaires de céréales. Le Conseil du Trésor offre maintenant 16 p. 100 aux inspecteurs de grains qui travaillent pour eux. Ces hommes travaillent tous ensemble. J'aimerais rappeler quelques faits rapportés par le *Star* de Montréal, livraison du 28 août. Je cite:

Sur une base annuelle, le rapport du conseil de conciliation recommande de porter le salaire de base de \$10,316 à \$12,126 l'année prochaine et à \$13,478 l'année suivante.

A cela s'ajoutent l'indexation au coût de la vie et une prestation de pension. Cela porte le salaire de base annuel